

## PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire

## PRE-REQUIS

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale, en cours de validité  
Aptitude médicale du stagiaire délivrée par le médecin du travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.  
Maîtrise orale et écrite du français.

## DUREE

1 jour

## EFFECTIFS

De 4 à 10 personnes par session

## LIEU

Adresse du Pôle de Formation

## VALIDATION PAR BLOCS DE COMPETENCES

Compétence Théorique et Compétence Pratique

## TARIFS

Sur devis

## ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter

## METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques.  
Le contenu est adapté à la nature des activités des stagiaires, à leur qualification professionnelle.

## MODALITES EVALUATIONS

Evaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.  
Une évaluation pratique de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

## QUALIFICATIONS FORMATEURS

Formateur en prévention du risque liés à l'amiante  
Formateur de formateur

## COMPETENCES

Assistant Maîtrise Technique Amiante  
Expertise et Diagnostic Amiante  
Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

**Recyclage** : A réaliser au plus tard trois ans après le recyclage précédent  
**Durée** : 1 jour

## RECYCLAGE DE FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

### Sous-Section 4

### OPERATEUR DE CHANTIER

Arrêté du 23 février 2012 – Ministère du travail  
Activités de l'Article R.4412-94-2° du Code du Travail



Réf. AMIOCr10

## OBJECTIF

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale "Personnel Opérateur de Chantier"

## PROGRAMME

Rappel des activités et opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante.

Rappel des procédures et modes respiratoires adaptés aux interventions.

Présentation des évolutions réglementaires en vigueur

### MODULE N°1

Enseignement théorique :

- Rappel de l'enseignement théorique délivré lors de la formation initiale.

### MODULE N°2

Mise en situation pratique sur plate-forme pédagogique :

- Rappel des mises en situation réalisées lors de la partie pratique de la formation initiale.

- Mise en pratique des évolutions réglementaires, des techniques de mise en œuvre.

**Taux de satisfaction** : Résultats prochainement disponibles  
**Taux de réussite** : Résultats prochainement disponibles  
**Nombre de stagiaire** : Résultats prochainement disponibles  
**Taux d'abandon** : Résultats prochainement disponibles